

ABONNEMENT

Sauumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 DÉCEMBRE

Message Présidentiel

Voici le texte du Message de M. le Président de la République, lu le 13 décembre à la Chambre des députés par M. Tirard, président du Conseil et ministre des finances, et au Sénat par M. Fallières, ministre de la justice :

« Messieurs,

En élevant à la présidence de la République un des plus modestes serviteurs de la France, l'Assemblée nationale m'a décerné un honneur dont je sens tout le prix. Elle m'a en même temps imposé de grands devoirs.

Tout ce que j'ai de forces et de dévouement appartient à mon pays, et je m'attacherai sans relâche à justifier la confiance de l'Assemblée nationale.

J'ose espérer que le Sénat et la Chambre des députés voudront seconder mes efforts de leur concours patriotique.

Le Parlement a clairement marqué, dans la journée du 3 décembre, le but vers lequel doit tendre le Gouvernement de la République. En même temps qu'il donnait l'imposant spectacle d'une grande Assemblée accomplissant avec dignité le mandat qu'elle tient de la Constitution, et montrait quelles garanties offre au pays le fonctionnement régulier de nos institutions républicaines, il proclamait hautement sa volonté d'écarter toute cause de dissentiment.

Le souci des intérêts vitaux de la patrie, de son renom aux yeux de l'Europe, de sa légitime influence au dehors, commandaient l'union à tous les représentants dévoués aux institutions du pays, et une même poussée de patriotisme concentrait sur un seul nom tous leurs suffrages.

Pour celui des Français à qui est échu le grand honneur de recueillir ses suffrages, le premier devoir est de s'inspirer d'un si évident esprit de concorde et d'union.

Le Gouvernement s'efforcera de rendre

facile l'accord nécessaire de vos volontés en vous appelant sur le terrain commun des intérêts de la nation.

Avec l'apaisement, la sécurité, la confiance, il vaudra assurer au pays les projets réfléchis, les réformes pratiques destinées à encourager le labeur national, à fortifier le crédit, à amener la reprise des affaires et à préparer les grandes assises industrielles de 1889.

Il se préoccupera des mesures qui touchent aux conditions du travail et de l'hygiène, de la mutualité et de l'épargne.

Il s'attachera à l'amélioration des finances, au sérieux équilibre du budget, à la simplification du fonctionnement administratif et judiciaire et à l'irréprochable gestion des affaires publiques.

Il fera dans ses préoccupations une large place à nos armées de terre et de mer, dont l'honneur et les intérêts nous sont particulièrement chers.

Aux Chambres il appartient d'assurer au Gouvernement la puissance de réaliser ce programme et de préparer au pays une ère d'activité ordonnée, paisible et féconde. Elles donneront ainsi à l'Europe le plus précieux gage de l'ardent désir qu'a la France de contribuer à l'affermissement de la paix générale et de rendre faciles le maintien et le développement de ses bons rapports avec les puissances étrangères.

L'imposante manifestation du 3 décembre m'autorise, messieurs les députés, messieurs les sénateurs, à faire hautement appel à votre patriotisme pour une politique de progrès, d'apaisement et de concorde.

Fort de votre concours, bien pénétré de ce qui est le vœu du pays comme son plus impérieux besoin, le gouvernement sera le gardien vigilant et résolu de la Constitution et des lois.

C'est ainsi que la France, respectée au dehors, calme et prospère au dedans, pourra se préparer dans la paix et le travail à célébrer dignement le grand centenaire de 1789.

Le Président de la République,
CARNOT.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Voici la liste officielle du nouveau ministère, telle qu'elle résulte des décrets publiés par le Journal officiel :

M. TIRARD, président du Conseil, ministre des finances.

M. SARRIEN, ministre de l'intérieur.

M. FAYE, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

M. FLOURENS, ministre des affaires étrangères.

M. DE MAHY, ministre de la marine et des colonies.

Général LOGEROT, ministre de la guerre.

M. FALLIÈRES, ministre de la justice.

M. LOUBET, ministre des travaux publics.

M. DAUTRESME, ministre du commerce et de l'industrie.

M. VIETTE, ministre de l'agriculture.

Les décrets nommant M. Tirard ministre des finances et président sont contresignés Rouvier.

Ceux concernant les autres ministres portent le contresignement de M. Tirard.

M. de Mahy prend comme chef d'état-major M. le contre-amiral Le Timbre, et comme sous-chef M. le capitaine de vaisseau Saint-Haouen.

M. Lionel Laroze suit M. Fallières au ministère de la justice, en qualité de directeur du cabinet du garde des sceaux.

M. Viette, ministre de l'agriculture, a pris comme chef de cabinet son neveu, M. Huguet, substitut du procureur de la République à Dreux.

Le cabinet Tirard comprend :

Trois sénateurs, dont deux, MM. Tirard et Loubet, appartiennent à l'Union républicaine, et un, M. Faye, était hier encore président de la Gauche républicaine du Luxembourg;

Cinq députés, dont un, M. Fallières, appartient à l'Union des gauches, un, M. de Maby, est inscrit à l'Union des gauches, en même temps qu'à la Gauche radicale, et assiste également aux réunions intermittentes des Indépendants ou « sauvages » de la Chambre; et trois, MM. Sarrien, Dautresme et Viette, sont classés parmi lesdits Indépendants.

Et deux ministres, M. Flourens et le général Logerot, qui ne sont pas membres du Parlement.

Le cabinet ne comprend donc, à vrai dire, aucun représentant des groupes radicaux.

Le Message a été une véritable déception pour tout le monde.

Les électeurs de M. Sadi Carnot ne se montrent pas fiers de leur choix.

On a lu ce document: pas une pensée, pas un programme, pas même une de ces grandes phrases comme tous les hommes politiques en ont su trouver pour raviver les courages.

Tout se résume dans un remerciement aux Chambres de l'avoir élu, lui perdu dans les rangs.

Des inquiétudes qu'éprouvent tous les Français, pas un mot, pas une allusion!

Alors que tous les hommes politiques signalent les difficultés d'une situation aussi sombre, il ne parle que des douces quiétudes de son cœur et de la tranquille paix de son esprit.

C'est d'une médiocrité au-dessous du médiocre.

Ah! si cette élection était à recommencer!

C'est le cri général. Et nous ne sommes qu'au dixième jour de la présidence.

Le cabinet Tirard est considéré par tous les groupes parlementaires comme un cabinet provisoire. On le laissera vivre pendant les vacances de Noël et du Jour de l'an; puis on verra à lui tordre le cou.

Telle est la situation du premier ministère créé par M. Sadi Carnot. Le Président élu

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

Un jour, au plus fort d'une querelle, elle aperçut l'enfant les yeux dilatés par l'épouvante, un frémissement parcourait son corps frêle. Mina se hâta de la soustraire à ce triste spectacle, quand le son de la cloche fit courir chacun à son poste. En continuant de la surveiller, elle reconnut bientôt les indices d'une des crises nerveuses qui bouleversaient le pauvre être; pâle, elle se précipita pour desserrer sa robe; au même instant, les doux yeux bleus s'ouvrirent démesurément, puis se refermèrent pendant que les petites mains s'agitaient en tordant les boucles d'or. Mina la soutenait doucement, sans gêner aucun de ses mouvements. Les ouvrières, debout, la contemplaient avec compassion. Ces natures grossières étaient atteintes par le spectacle des souffrances physiques, torturant la frêle créature. Chacune d'elles offrait un remède, un secours quelconque. Mina les remercia, en annonçant la fin de la crise. En effet, les mouvements fébriles se calmèrent,

les yeux du pauvre ange se rouvrirent, étonnés et alanguis, sa tête rebomba sur l'épaule de sa sœur. Pendant ce temps, sa vieille amie composait un espèce de lit, sur lequel on déposait Rosen, enveloppée dans la polisse, en étoffe commune mais chaude de l'ouvrière, et l'enfant brisée s'endormit.

Mina se remit au travail, soutenue par le parfum de sympathie qui, pour elle, purifiait l'atmosphère.

— Prenez le temps de vous remettre, disait à son oreille la voix de la campagnarde, on vous aidera, s'il le faut.

— Merci, répondit la jeune fille, le travail me fait du bien.

Quelques jours s'écoulèrent. Rosen paraissait tout à fait remise, chacun était bon pour elle; et le soir de Noël, au grand ravissement de l'enfant, un petit sapin garni de bougies illumina la pauvre chambre.

Avril habille les haies de verdure, il étoile les rameaux sombres de l'épine noire, et sème, à profusion, les fleurettes dans l'herbe. Les pâquerettes, au liseré rose, les boutons d'or, aux coupes brillantes, chuchotent avec la brise.

Ami printemps fait bien les choses: il prodigue les nids aux buissons, et entr'ouvre les calices odorants, où insectes et papillons puisent sans

cesse. Bruissements dans les mousses, gazouillements dans les arbres, tout chante le retour du renouveau.

Quelle pitié, en ce temps béni, de s'enfermer dans une chambre poussiéreuse où le rayon de soleil arrive terni, où l'air embaumé du dehors perd ses arômes! Mais la lutte pour la vie le veut ainsi... en avant l'engrenage humain (1)!

L'hiver s'est écoulé; cependant Mina travaille encore à l'usine qu'elle n'ose quitter, bien qu'elle se soit procuré un peu de broderie. Elle peut maintenant se donner, ainsi qu'à Rosen, une nourriture suffisante. La petite croix orna de nouveau le cou de l'enfant; les objets déposés au Mont-de-Piété sont revenus, lentement, mois par mois.

Depuis une huitaine, M. Jamin, le mari de sa vieille amie, est en voyage; Mina a profité de son départ pour envoyer de leurs nouvelles à tante Marie, évitant toujours le timbre de Rouen. Quelques lignes affectueuses seulement. Elle promet son retour, sans se sentir le courage de l'effectuer; pourtant il s'est produit un notable changement dans son esprit et dans son cœur, sans qu'elle en ait conscience.

Rosen ne manque de rien, cependant elle n'a

(1) Tel que l'ont fait de pressants besoins ou de vulgaires appétits.

plus sa gaieté d'autrefois.

Un matin que les deux sœurs venaient de s'installer, M^{me} Jamin prit l'enfant par la main.

— Venez ici, ma petite fille, le bonhomme vous a apporté un présent de la vieille ferme.

En même temps, elle lui présentait un gros bouquet de fleurs des champs.

Rosen, toute joyeuse, appela Mina.

— Attendez, mon chérubin, il y a encore quelque chose.

En disant ces mots, la bonne femme ouvrit un panier et découvrit une demi-douzaine de pommes, à mine rouge et appétissante.

— Les dernières de la réserve du cousin, ajouta-t-elle.

Les mains de la petite frémissaient. Ce don sans qu'elle s'en rendit compte, lui rappelait tante Marie et sa vie douce, heureuse d'autrefois.

Elle jeta les deux bras caressants autour du cou de l'ouvrière et l'embrassa à plusieurs reprises.

— Cette chérie! dit celle-ci, les larmes aux yeux.

L'enfant courut montrer son trésor à sa sœur; après avoir joui de l'admiration de cette dernière, la petite retourna près de la fenêtre. Il se fit alors un échange de doux langage entre elle et les fleurs. Longues herbes, jacinthes sauvages, giroflées odorantes, pervenches à l'œil bleu, apportaient mille arômes des prés, des bois. Dans ces

grâce à Clémenceau et à l'émeute doit faire déjà d'amères réflexions. S'il ne parvient pas à trouver d'autres appuis que Tirard, Sarrien ou Loubet, il risque fort de ne pas faire long feu à l'Élysée.

Il a, dit-on, gardé son appartement privé. Cette précaution fait honneur à son esprit de prévoyance.

Après la séance de la Chambre, de nombreux membres de la gauche radicale se déclarent disposés à voter les douzièmes provisoires nécessaires pour assurer les services; mais pas de vote de confiance au « ministère des fondants ». L'enthousiasme a été si glacial, nous dit M. Andrieux, qu'à la buvette les carafes en étaient frappées!

On raconte que le découragement de M. Carnot est tel, qu'il offrirait sa démission, si le ministère était renversé. Déjà!

Le Message Carnot n'a pas obtenu plus d'enthousiasme au Luxembourg qu'au Palais-Bourbon, bien que le garde des sceaux, M. Fallières, ait lu le document sur un ton moins lugubre que celui de son collègue Tirard.

Nos sénateurs ont voté ensuite, à une forte majorité, la déchéance de leur collègue républicain, M. le général d'Audlau, le complice de M. Wilson qui reste toujours député. Après ce nettoyage, le Sénat s'est ajourné à demain.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis à quatre heures à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot.

La discussion s'est prolongée jusqu'à six heures.

Les ministres ont discuté et arrêté les termes de la déclaration ministérielle qui sera lue demain jeudi.

Cette déclaration, assez courte, insistera surtout sur la nécessité d'opérer les réformes économiques.

Affaire Wilson

Hier soir, à 6 heures, la Chambre des mises en accusation a déclaré, par un jugement motivé, qu'il n'y avait pas lieu à poursuites contre M. Wilson et Gragnon.

Cette nouvelle cause une vive impression sur les quelques députés attardés dans les couloirs, bien que ce résultat fût prévu depuis longtemps.

L'ATTENTAT CONTRE M. J. FERRY

L'état de santé de M. Jules Ferry s'est beaucoup amélioré depuis avant-hier, et l'ancien président du Conseil a même pu recevoir plusieurs de ses amis. Le mieux continue, et les médecins ont rédigé hier matin à neuf heures le procès-verbal suivant:

« La guérison marche régulièrement, mais elle réclame un temps nécessaire. Les

couleurs vives, dans ces senteurs exquises, tout le printemps semblait revivre.

— Que vous êtes bonne pour Rosen! dit Mina en serrant la main de la paysanne.

— Oh! la chère mignonne, qui ne l'aimerait?

En effet, parmi ces grossières natures, il n'en était pas une dont la voix ne s'adoucit en lui parlant; n'était-elle pas leur petit rayon de soleil?

— Écoute, reprit Mina l'instant d'après, il faut mettre ton beau bouquet dans un vase; sans cela il se flétrirait, et nous ne pourrions, ce soir, le poser sur notre table.

On se mit en quête d'une terrine quelconque, et bientôt les tiges purent se rafraîchir dans une eau pure.

C'était à l'ordinaire une obscure, une misérable chambre; mais à cette heure où le soleil entrait par le carreau ouvert, éclairant l'enfant aux cheveux d'or et le gros bouquet champêtre, un grain de beauté venait s'y loger.

Après le déjeuner, nos amis sortirent sur la route.

L'air pur arrivait de la campagne, un coin de prairie verte se dessinait à l'horizon.

(A suivre.)

médecins soussignés ne rédigeront plus de bulletins. — U. TRÉLAT; J. WORMS. »

Les médecins ont enfin compris qu'il est ridicule de délivrer des bulletins de santé pour quelqu'un qui n'a jamais été malade.

Hier matin, à dix heures, M. Ferrouillat, directeur du *Lyon-Républicain*, a été confronté avec M. Pichon, de la *Justice*, dans le cabinet de M. Atthalin. Le témoin n'a pas reconnu M. Pichon comme étant la personne qui tenait à la main un revolver au moment de l'attentat.

Aubertin a été amené à son domicile, 34, rue Montpensier, où des perquisitions ont été faites en présence de M. Atthalin.

Ces perquisitions n'ont révélé aucun fait nouveau.

M^{me} Grangier, l'associée d'Aubertin, est citée par le juge d'instruction.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

M. FERRY APRÈS L'ATTENTAT

M. de Cassagnac termine ainsi son dernier article dans l'*Autorité*:

« Pour ce qui est de M. Jules Ferry, nous dirons qu'il nous apparaît comme un des plus curieux exemples du revirement de l'opinion publique en France.

« S'il fut un homme que nous avons franchement détesté, c'est lui.

« Et maintenant qu'il est l'objectif de la canaille, la victime des assassins, il devient presque sympathique.

« On m'eût bien étonné, il y a quelques années, il y a même quelques mois, en me prédisant un tel résultat.

« M. Jules Ferry doit bénir cet attentat qui le relève de la plus prodigieuse des impopularités.

« Et c'est à tel point, que bien des gens regretteront peut-être qu'il n'ait pas été nommé Président de la République, plutôt que l'homme en bois noir qu'on vient de planter à l'Élysée.

« Au moins, avec lui, on aurait pu dormir tranquille, et si les espérances monarchiques eussent été exposées à quelque retard, la sécurité du pays en eût profité.

« Car les fureurs de la canaille ennoblissent un homme, l'élèvent, l'indiquent à l'anxiété publique, lorsque cette même canaille le craint au point de vouloir le supprimer par l'assassinat. — PAUL DE CASSAGNAC. »

LE DOYEN DU SÉNAT

Le *Nouvelliste*, de Lille, fait remarquer que dans les notices qu'ils ont consacrées, ces jours derniers, à la famille du nouveau Président de la République, la plupart des journaux, tant de Paris que de la province, ont dit que M. Carnot, père — Carnot II — était le doyen d'âge du Sénat, et, à l'appui de leur dire, ils ont rappelé que le vieux Carnot avait présidé le Sénat, en cette qualité, à l'ouverture de la session de janvier 1887. C'était une erreur. M. Lazare-Hippolyte Carnot, qui est né le 6 avril 1804, n'est pas le membre le plus âgé du Sénat. Le doyen de la Chambre haute est M. Kolb-Bernard, sénateur inamovible, qui, étant né le 18 janvier 1798, aura quatre-vingt-dix ans dans quelques semaines. M. Kolb-Bernard n'a pu présider la séance d'ouverture de 1887 par suite d'une indisposition.

De M. Aurélien Scholl, dans le *Matin*:

« Et dire que si M. Wilson avait acheté des timbres-postes, comme le commun des contribuables, rien de tout cela ne serait arrivé! M. Grévy, l'ange du guano, n'eût pas été forcé de démissionner. Plein de gloire et de millions, il eût rendu sa belle âme aux mains de M. Rouvier, qui se serait empressé de la verser dans les caisses de l'État — à titre de restitution au Trésor.

« C'est la griffe qui a valu au Président les coups de patte sous lesquels il succombe. La griffe a appelé l'attention sur les circulaires de la *Petite France*; les circulaires de la *Petite France* ont trahi la pression exercée par le gendre fatal sur les fonctionnaires et sur les particuliers appelés à souscrire des actions. Et ça été une partie perdue: les chèques... et mal! »

UNE FEMME DE BIEN

Nous avons annoncé, samedi, la mort presque subite, à Cannes, dans sa 72^e année, de M^{me} Boucicaut, propriétaire des immenses magasins du Bon Marché, à Paris. M^{me} Boucicaut était veuve, depuis dix ans, de M. Aristide Boucicaut, qu'elle avait épousé, à 30 ans, comme elle modeste employé de la petite maison de commerce, dont ils ont su faire à eux deux une entreprise colossale.

Restée veuve en décembre 1877, M^{me} Boucicaut estima que la meilleure manière d'honorer la mémoire du fondateur du Bon Marché était de continuer à se dévouer aux grands intérêts groupés autour de son nom et de compléter l'œuvre entreprise par lui. Tout entière à cette tâche, l'on peut dire qu'elle l'a pleinement accomplie.

Dans cette œuvre vraiment sociale, qui porte l'empreinte de son cœur et la marque de sa haute intelligence, M^{me} veuve Boucicaut a su établir des rapports équitables entre le capital et le travail. Elle a ouvert à ses premiers employés l'accès d'une association, qui est pour eux une source de fortune en même temps qu'un honneur, et elle l'a fait d'autant plus libéralement, dans une conception démocratique d'autant plus sincère, qu'elle a fixé pour les administrateurs une limite d'âge, où les anciens doivent faire place à des successeurs plus jeunes. Les humbles, ceux qui ne peuvent parvenir à ces hautes situations, n'ont pas été oubliés et l'on peut dire que leur situation a plus particulièrement fixé l'attention de M^{me} Boucicaut et stimulé sa bonté. M. Boucicaut avait déjà créé, pour cette catégorie d'employés, une Caisse de prévoyance alimentée par des prélèvements annuels sur les bénéfices de la maison; M^{me} Boucicaut compléta cette fondation par la création d'une caisse de retraite qu'elle dota à l'origine d'un prélèvement d'un million sur sa fortune personnelle. Il y a un an environ, M^{me} veuve Boucicaut fit à cette caisse de retraite un nouveau don de quatre millions et voulut acquitter intégralement, de ses propres deniers, les frais de son acte de donation, montant à plus de 500,000 francs.

M^{me} veuve Boucicaut faisait toutes ces choses avec une simplicité qui en rehaussait le prix. Il est difficile d'énumérer ses bonnes œuvres: A Fontenay-aux-Roses, où elle passait la plus grande partie de l'année, M^{me} Boucicaut a fondé un asile pour les vieillards du pays. A Verjuk, en Bourgogne, son pays natal, elle a construit et doté des écoles et elle faisait en ce moment construire un pont sur la Saône qui coûtera près d'un million. A Bellême, où est né son mari, elle entretient quarante lits à l'hôpital. Elle a donné trente mille francs à l'Œuvre des couvertures; cent cinquante mille francs à l'Institut Pasteur, etc., etc.

Dans l'œuvre du *Bon Marché*, elle avait mis tout son cœur, toute sa fortune et toute sa vie. Les 3,230 employés sont administrés par 300 co-propriétaires, placés eux-mêmes sous l'administration d'un conseil de treize membres choisis parmi les participants les plus anciens.

M^{me} Boucicaut, sans famille, laisse toute sa fortune à sa maison et à des Sociétés de bienfaisance.

Le corps de M^{me} Boucicaut, ramené à Paris samedi soir, a été exposé dans le salon de son hôtel, rue du Bac, 445, au premier étage. Son cercueil, garni en velours semé d'étoiles d'argent, a été placé sous un dais de parade entouré de cinquante cierges et de quatre splendides torchères brûlant jour et nuit. Les membres du conseil d'administration, ainsi que tous les nombreux employés (hommes et femmes) du Bon Marché, ont veillé à tour de rôle jour et nuit auprès de leur bienfaitrice.

Cette pièce a été décorée de tentures et de rideaux français à torsades d'argent avec couronnement étoilé; toutes les couronnes et bouquets qui ont accompagné le cercueil dans le wagon-tender, transformé en chapelle ardente, de Cannes à Paris, ont été placés dans le grand escalier de l'hôtel qui conduisait à la chapelle ardente.

À l'exposition du corps, se trouvait également une grande croix de fleurs, et toute la pièce était parsemée de roses, camélias et lilas, que l'on renouvelait plusieurs fois par jour.

Une chapelle ardente a été dressée, lundi matin, sous la porte, pour l'exposition du

cercueil au public, de dix heures à midi, avec toute la décoration qui existait dans l'appartement.

Plus de 4,000 personnes ont défilé, dimanche, devant le cercueil de la défunte.

Les funérailles de M^{me} Boucicaut ont eu lieu avant-hier lundi.

Dès 11 heures du matin, une foule énorme se rassemblait aux alentours du Bon Marché.

Les employés du Bon Marché ont défilé, au nombre d'environ 3,200, devant le cercueil qui disparaissait sous les couronnes.

Le corbillard de première classe était attelé de six chevaux, tenus en main par des valets de pied, et précédé de deux voitures galonnées d'argent, dans lesquelles le clergé a pris place.

L'église Saint-Thomas d'Aquin était absolument bondée. La nef, le transept, les bas côtés, la chapelle derrière le maître-autel étaient complètement tendus du haut en bas, en suivant, comme décoration, l'architecture de l'édifice.

Les tentures de la nef étaient drapées à l'italienne et produisaient un effet splendide.

Toutes ces tentures étaient semées d'étoiles d'argent avec initiales de la défunte.

Le catafalque entouré de cent cierges, de quatre lampadaires, de quatre statues argentées représentant la Foi, l'Espérance, la Charité et la Religion, était très imposant.

Dans l'intérieur de l'église, dix-huit torchères à trente bougies chaque complétaient la décoration qui a été exécutée avec le concours intelligent des Pompes funèbres de la Ville de Paris.

À 2 heures 1/2, le cortège s'est dirigé, au milieu d'une réelle émotion de la foule, vers le cimetière Montparnasse, où l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille où repose M. Boucicaut.

Il y avait plus de vingt mille personnes derrière le cercueil fleuri de M^{me} Boucicaut, et cette manifestation imposante de regrets et de sympathies était bien due à cette femme dont les dernières volontés viennent de révéler la grandeur d'âme, la générosité et la bonté.

Le testament de M^{me} Boucicaut a été ouvert et lu, en partie du moins, devant tout le personnel du Bon Marché, présidé par le Conseil d'administration.

Quelques dispositions ont été tenues secrètes, mais celles qui concernent la Maison ont mérité les applaudissements unanimes de l'assistance.

M^{me} Boucicaut, dont la vie avait été consacrée à augmenter le bien-être de ses associés, n'a oublié personne dans l'éparpillement suprême de sa fortune:

Elle laisse une somme de mille francs à tous les employés qui se trouvent au Bon Marché, depuis un jour jusqu'à trois ans.

Trois mille francs à ceux qui comptent de trois à six années de services.

Six mille francs à ceux qui ont de six à dix années de services.

Dix mille francs à tous ceux qui ont plus de dix ans de services, et qui sont au nombre de onze cents.

Une foule d'autres dons à tous les ouvriers, ouvrières, etc.

En outre, M^{me} Gatine, notaire, a informé le préfet de la Seine que la défunte laissait aux vingt arrondissements de Paris une somme totale de 240,000 fr., qui devront être distribués de suite en aumônes à raison de 20,000 fr. pour le 7^e arrondissement et de 40,000 fr. pour chacun des dix-neuf autres.

M^{me} Boucicaut stipule encore dans son testament une clause aux termes de laquelle sa fameuse propriété de Fontenay sera transformée en maison de santé où tous les employés du Bon Marché, malades, seront soignés gratuitement.

De tels actes de générosité se passent de commentaires. On peut dire de M^{me} Boucicaut qu'elle fut une femme de bien dans toute l'acception du mot.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 décembre.

Le marché garde une allure très satisfaisante et les cours de nos rentes maintiennent l'avance qu'ils ont acquise: 3 0/0, 82.35; 4 1/2 0/0, 108.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,426. Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier gardent un marché très actif et donnent lieu à de nombreuses transactions.

La Société Générale clôture à 453.75. Si on examine le bilan arrêté le 30 novembre, on voit que malgré le temps d'arrêt imprimé aux affaires par

la crise politique, la société a réalisé pendant le mois 286,585 fr. de bénéfices nets.

La Banque d'Escompte est demandée à 468. La Société du Gaz de Lisbonne, dans laquelle la Banque d'Escompte a de gros intérêts, est définitivement constituée.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Le canal de Corinthe est immobile à 230. La compagnie vient d'échapper à un grand péril. Le Comptoir d'Escompte cédant à des considérations d'humanité a consenti à avancer cinq millions. Il est à craindre que le public refuse de souscrire à un nouvel emprunt et que le Comptoir d'Escompte ne soit obligé de couvrir les titres qui constituent son gage.

Demandes nombreuses sur les polices A B de l'Assurance Financière.

L'action de Panama accuse un mouvement de hausse à 356.

Nos actions et obligations de chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les Elections consulaires

Il y a quelques années, le gouvernement et la majorité ont cru devoir modifier la loi en vertu de laquelle étaient élus les membres du tribunal de commerce. Jusqu'alors, les notables commerçants prenaient seuls part à l'élection. On a prétendu que cette disposition portait atteinte à l'égalité et qu'il convenait qu'en ces matières aussi, le suffrage universel fût maître. On a donc décidé que tous les commerçants notables ou non prendraient désormais part au vote.

Nous ne voulons pas revenir sur les arguments excellents qui furent alors mis en avant en faveur du maintien de l'ancienne législation.

Pour apprécier l'œuvre républicaine, il suffit de montrer quels résultats elle a donnés. On vient de procéder aux élections. L'abstention, à Paris, a été des dix-neuf vingtièmes des électeurs inscrits. A Saint-Quentin, sur 3,478 électeurs inscrits, il y a eu 429 votants; à Clermont-Ferrand, 84 votants sur 2,275 électeurs inscrits; dans l'arrondissement de Saumur, 108 votants sur 2,039 électeurs inscrits. On peut juger par là si la « réforme » correspondait à un vœu du commerce. Tout ce qu'on y aura gagné, c'est que les membres du tribunal de commerce ne sont généralement élus qu'au second tour de scrutin et par un nombre de voix trop peu considérable pour que leur autorité morale n'en reçoive pas quelque atteinte.

AVIS DE CRUE

Orléans, 12 décembre, 1 h. 25 soir.

Ingénieur en chef Loire à Sous-Préfet Saumur

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 3 m. 50 à Saumur, paraît devoir s'élever à 3 m. 70.

On présume qu'il aura lieu le 14 décembre, vers 8 heures du soir.

Pour copie conforme,
Le Sous-Préfet, COTTINEAU.

Tours, 13 décembre, 2 h. 1/2 soir.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 3 m. 35 à Langeais, ne paraît devoir s'élever qu'à 3 m. 30.

On présume qu'il aura lieu le 15 décembre, vers 10 heures du soir.

Tours, 13 décembre, 3 h. soir.

Une crue se manifeste sur le Cher.

On présume que le maximum sera de 2 m. 55 à Saint-Aignan et qu'il aura lieu le 14 décembre, vers 10 heures du matin.

On pense que la crue atteindra, à Tours, 2 m. 55 le 15 décembre, vers 11 heures du matin.

Nous lisons dans l'Anjou :

« La mort de M. Chevalier laisse un siège vacant dans la députation de Maine-et-Loire.

« Bien que le décret de convocation des électeurs ne soit pas encore rendu, il est tout naturel que l'opinion publique se préoccupe dès maintenant du choix d'un successeur. Aussi bien la longue maladie du regretté défunt avait-elle déjà appelé l'attention sur cette éventualité. La presse n'aurait pas de raison d'être si, à l'aide des informations qu'elle peut recueillir, elle ne préparait les esprits aux solutions qui lui paraissent les meilleures.

« Le premier nom qui nous semblerait indiqué pour recueillir la succession de M. Chevalier, est celui de M. Désiré Richou, banquier à Angers. Esprit sérieux, rompu aux affaires, ayant déjà fait ses preuves dans les débats du Conseil général, M. Richou porterait à la Chambre des députés, avec une parole correcte et facile, le fruit d'une longue expérience. Mais il y a lieu de craindre que, pour le moment du moins, les intérêts d'une maison considérable ne lui permettent pas de briguer un mandat qui ne saurait être confié à de meilleures mains.

« Le général de Lacretelle, qui vient de se fixer définitivement au milieu de nous, est l'un des hommes qui marqueraient avec le plus éclat dans les rangs de la députation de Maine-et-Loire. Ses brillants états de service nous dispensent d'en dire davantage. Dans un moment où les questions militaires sont à l'ordre du jour, nul ne serait plus capable d'apporter des lumières à une Assemblée où l'absence d'officiers généraux laisse une si grave lacune. Toute autre candidature s'effacerait sans doute devant celle-là.

« Enfin, ne serait-ce que pour l'avenir, nous aimons à signaler l'un de ces jeunes hommes dont l'entrée dans la vie publique devrait être saluée avec empressement. Héritier d'un nom resté un honneur pour la bourgeoisie angevine, M. Joseph Joubert s'est fait une place considérable dans la presse parisienne par ses études sur la politique extérieure. Le *Moniteur universel* et la *Gazette de France* ont bénéficié tour à tour de ses travaux sur ces importantes et délicates matières. Hier encore, nous citions de lui un article extrait de la *Revue britannique* sur « le partage politique de l'Océanie. » La place de M. Joseph Joubert sera tôt ou tard au Parlement.

« Quel que soit, de ces hommes distingués, celui qui posera sa candidature à la députation, il sera sûr de recueillir nos suffrages, et, nous l'espérons également, ceux de tout le parti conservateur. »

LES VINS DE CHAMPAGNE

Le *Journal officiel* a inséré, vendredi, un arrêt de la Cour d'appel d'Angers, daté du 19 juillet dernier et passé à l'état de chose jugée, sur lequel il est bon d'appeler l'attention.

La Cour d'Angers reconnaît, en effet, à l'Association syndicale du commerce des vins de Champagne, ayant son siège à Reims, une personnalité juridique suffisante pour faire un procès à un négociant de Saumur, parce que celui-ci fabrique un liquide mousseux qu'il qualifie de « vin de Champagne », sans que pas un des membres de l'Association justifie ni d'un préjudice personnel à lui causé, ni de la propriété exclusive du mot « Champagne ».

Ainsi, le premier venu peut s'attribuer la propriété d'un nom de ville ou de pays.

Ce n'est pas tout; la Cour d'Angers a tracé des règles au sujet de l'élaboration du vin de Champagne, qui doit être fabriqué, ailleurs qu'en Champagne, exclusivement avec du vin de Champagne, mais qui peut être fabriqué en Champagne avec des vins de toute provenance.

Nous donnerons le texte de l'arrêt de la Cour d'Angers.

ANGERS.

Grand-Théâtre. — Nous apprenons que les Angevins auront très prochainement la bonne fortune d'entendre, et dans ses meilleures créations, une cantatrice de grand renom, M^{me} Galli-Marié, qui viendrait chanter *Carmen* ou *Mignon*, peut-être les deux.

M. Justin Née n'aurait pas hésité, assurément, à faire de gros sacrifices pour s'assurer le concours de la célèbre artiste.

LES DERNIÈRES FOIRES DE LA RÉGION

A Niort, baisse sensible sur tous les bestiaux, à l'exception des moutons, qui ont maintenu leur prix. Les porcs se sont vendus sur pied avec une moyenne de 80 c. le kil. « Quantité d'animaux à la foire de Saint-André, nous écrit-on, et pas d'acheteurs. Tout le monde a besoin d'argent et est forcé de vendre à vil prix. Les poulains se sont donnés ce qui valait 300 fr. a été livré à 80 et 100 fr. C'est la ruine qui vient à grands pas; car, de foire en foire, les prix baissent. »

En Vendée, le bétail se vend à des prix dérisoires. Le prix moyen des vaches est à 140 et 120 fr.; celui des génisses de dix mois à un an, 50 et 60 fr.

M. DOURSNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs d'*Escargots de Bourgogne* qu'à partir de ce jour il en recevra de tout préparés les mardis et vendredis de chaque semaine et qu'il vendra à fr. 75 le cent.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu 15 décembre.

La Fille du Tambour-Major, opéra-bouffe en 3 actes.

A l'étude: La Fée aux Roses, opéra-comique en 3 actes. — Anciens décors et trois entièrement neufs.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 décembre :

TEXTE. — L'Abbaye-aux-Bois, par M. E. Lesbazeilles. — Industries fondées sur la chimie, par M. Ch.-Er. Guignet. — Frère et sœur, par M^{me} J. Colomb. — Un souper en retard. — Canada; le palais de glace, par M. S. L. — Jean Moyt, anecdote, par M. J. Girardin. Une Fontaine, à Jérusalem. — Appareils modernes à l'usage des chimistes, par M. Ch.-Er. Guignet.

GRAVURES. — L'Abbaye-aux-Bois, à Paris, dessin de Sellier. — Enfants effrayés par une chienne, dessin de Decamps. — Assaut d'une forteresse de glace, à Montréal. — Lutte, dessin de Gilbert. — Une Fontaine, à Jérusalem. — Chalumeau Schlessing, pompe foulante; appareil à époussetement de Cloëz, dessins de Broux.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 10 décembre :

TEXTE. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : la crise présidentielle; à Versailles; la salle de l'Assemblée nationale; chansons; retour du Président à Paris; pendant le vote; les abords de la Chambre; M. Sadi Carnot; Paul Déroulède et Louise Michel; M. Grévy quitte l'Elysée. — *Saint-Lieu*, nouvelle. — Théâtres, par Charles Monselet. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES. M. Sadi Carnot, président de la République française. — La crise présidentielle; épisodes des journées du 4^e et du 2 décembre; M. Grévy quittant le palais de l'Elysée; les abords de la Chambre des députés; la garde républicaine repoussant les manifestants; le Sénat et la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale; aspect du boulevard des Capucines dans la soirée du 1^{er} décembre; le Congrès de Versailles; la porte de l'Assemblée nationale pendant le scrutin du 3 décembre. — L'hôtel de M. Sadi Carnot, rue des Bassins. — M. Sadi Carnot arrivant au palais de l'Elysée. — La garde de la Chambre des députés. — M. Déroulède. — M^{me} Louise Michel. — Échecs, par Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Lieutenant Gauthier

ÉPISE DE LA GUERRE DE CRIMÉE

A cette question inattendue, Gauthier tressaillit malgré lui, et s'efforçant de sourire, il répondit :

— C'est une maladie noire qui me vient de naissance et que, sans doute, le changement de climat aggrave.

— C'est probablement cela, dit le lieutenant Saussier, devenu pensif après avoir regardé avec étude son ami.

— Ce froid vous perce jusqu'aux os, observa Gauthier frissonnant.

Saussier comprit que cela voulait dire : « Changement de conversation »; mais il insista.

— Autre question, veux-tu ?

— C'est ton jour de questionner, fit Gauthier faisant un geste de contrariété.

— Bien des fois, j'ai voulu te parler comme je le fais maintenant, mais je n'ai pas osé.

— Et aujourd'hui tu te hasardes.

— Si cela te contrarie ?

— Nullement; la première est déjà passée, va pour la deuxième.

— Voudrais-tu me dire pourquoi, chaque fois

que nous entrons en combat, tu as un soin extrême de l'informer du nom du chef qui commande l'ennemi ?

Le trouble de Gauthier fut visible cette fois. Il essaya cependant de le cacher et répondit avec hésitation :

— Parce que j'ai l'intention d'écrire l'histoire de cette guerre de Crimée; il est naturel que je veuille savoir les noms des commandants à qui nous avons à faire.

— C'est juste, dit Saussier, un peu déconcerté.

Durant quelques instants, les deux amis continuèrent leur promenade sans qu'on entendît d'autre bruit que le craquement de leurs bottes, glissant sur la neige, car il avait neigé sur le district de Simféropol et un épais manteau blanc couvrait le sol de la ville de l'Empereur.

Le lieutenant Saussier regarda Gauthier, tout ému, car malgré les efforts que son ami faisait pour détourner la tête, il remarqua que deux grosses larmes coulaient sur ses joues et se gelaient, tant le froid était intense, aussitôt échappées de ses yeux.

Il se fit un reproche de son indiscrétion et, visiblement attendri, dit à Gauthier, serrant sa main dans les siennes :

— Pardonne, mon ami ! Pardonne-moi de t'avoir causé de la peine.

— Où vois-tu que tu m'aies fait de la peine ?

s'empressa de dire Gauthier, en serrant févreusement la main de son ami.

— N'essaye pas de dissimuler ! Je t'ai causé involontairement une grande douleur, je ne recommencerai plus, je te le promets.

— Mais, qui te dit ?

— Ces larmes, qu'un secret ou un mystère font couler. Pardon; encore, mon ami, de mon indiscrétion.

— Ne te désolé pas ainsi; oui, tu as réveillé en moi un bien triste souvenir, mais rassure-toi, je ne t'en veux pas; ta demande est fort juste, et je m'étoie que d'autres, avant toi, ne me l'aient pas adressée.

— Je m'en veux cependant de l'avoir fait.

— Tu as tort. Eh bien, pour te donner une preuve de mon amitié, je vais tout te dire.

— Je ne te le demande pas.

— Moi, je veux te le confier. Toi, tu es mon meilleur ami, par conséquent mon parent, puisque je n'en ai plus à qui donner ce nom; un ami souvent est préférable à ceux qui vous tiennent par les liens du sang, et l'affection qu'il a pour vous est plus sincère et plus douce à conserver. Enfin, je crois que cela me fera du bien de confier mon malheur à quelqu'un que j'estime.

— On dit, en effet, que cela soulage.

— Eh bien, j'ai besoin de soulagement. On ne sait pas si demain on sera de ce monde; en cam-

pagne on est à moitié un homme mort et je ne veux pas emporter ce secret avec moi. Écoute ?

— Puisque tu le veux !

— Je le désire; en l'apprenant, tu pourras peut-être m'être utile un jour, si je venais à mourir.

— J'écoute alors.

— Tu sais que, avant de quitter l'Algérie, j'ai été à Paris avec un congé de trois mois.

— Que tu n'as pas complété, puisque tu étais de retour six semaines après ton départ.

— Que voulais-tu que je fisse dans cette Babylonie, où tout le monde s'amusait pendant que j'étais triste, où tous riaient de ce rire sardonique et forcé qui ressemble à celui de la folle, lorsque je versais de si douloureuses larmes ?

« Aussitôt ma pauvre mère dans la tombe, je m'empressai de fuir ce luxe provocateur et cette ville pleine de tentations et de dangers, tout ce qui me répugnait; ces plaisirs scandaleux et févres qui m'exaspéraient, cette lumière artificielle qui m'aveuglait.

J'y faisais tout... (à suivre) ... crise, pour aller au désert où tout est réalité et nature, où l'on respire l'air pur et salubre, et pas cette atmosphère corrompue qui vous enivre et vous empoisonne.

(A suivre.)

JOSÉ DE CAMPOS.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. ROUSSE, ancien notaire à Marigné Briand, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (865)

AVIS

Par décision de M. le général commandant l'École de cavalerie, en date du 1^{er} courant, et en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du neuf décembre, M^{me} Chagneau, autorisée de son mari, a, seule et personnellement, à partir de ce jour, la gestion du Mess des sous-officiers. — Tous les fournisseurs devront à l'avenir s'adresser à ladite dame.

A LOUER PRÉSENTMENT

Jolie Maison

Avec jardin devant et jardin touchant la boire,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENTVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

A LOUER

PORTION DE MAISON

Pour dame seule.

S'adresser au bureau du journal.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Bouteilles Champenoises renforcées

Très bonnes conditions.

S'adresser à M. CH. JUDRAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente Mobilière

Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, quai de Limoges, au dépôt du matériel de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite, réseau de Saumur, et ensuite dans les communes de Bagnoux et Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Il sera vendu :

Six wagons neufs pour voyageurs, quatre wagons neufs pour marchandises, trois locomotives, une forge, plusieurs roues et essieux, traverses, rails et un échafaudage ;

Et le LUNDI 19 décembre, à une heure du soir, en les communes de Dampierre, Parnay, Turquant, Montsoreau et Fontevault.

Il sera vendu : huit wagons pour marchandises, vingt-trois wagonnets, traverses, pompe, deux bassins avec leurs échafaudages et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

Une très belle CHIENNE POINT'ER, pure race, d'un noir très brillant, et âgée de dix mois.

S'adresser à M. RENARD, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur.

A VENDRE

Un bon chien couchant, 5 ans, tout dressé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

GRAINES DE FOIN

Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

M. et M^{me} JUBY, hôtel du Canard-Rouge, rue du Petit-Versailles, continuent comme par le passé à s'occuper du placement des domestiques des deux sexes. (831)

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Saumur, imp. P. GODET.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

EN VENTE ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagnoux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 65	82 55	Est	785	781 25	Obligations.			Gaz parisien	525	526
3 % amortissable	85 50	85 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1257 50	1255	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	—	532	Est	386 50	389
3 % (nouveau)	—	82 20	Midi	1170	1175	— 1865, 4 %	522	528	Midi	405	404 75
4 1/2 % (nouveau)	107 80	107 80	Nord	1552 50	1555	— 1869, 3 %	413	412 50	Nord	410	410
Obligations du Trésor	514	512 50	Orléans	1316 25	1320	— 1871, 3 %	398 75	399	Orléans	405 50	405 50
Banque de France	4330	4350	Ouest	585	582 50	— 1875, 4 %	518 50	516 50	Ouest	402	404
Société Générale	455	455	Compagnie parisienne du Gaz	1348 75	1370	— 1876, 4 %	515	514 50	Paris-Lyon-Méditerranée	401	402
Crédit Lyonnais	1033	1035	Canal de Suez	2092 50	2105	Bons de liquid. Ville de Paris	526	527 50	Paris-Bourbonnais	401 50	401 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1415	1415	C. gén. Transatlantique	530	530	Obligations communales 1879	476	478	Canal de Suez	—	587
Crédit mobilier	—	345	Russe 5 0/0 1870	100 25	100 50	Obligat. foncières 1879 3 %	479	479 75	Panama 6 0/0	384	379
Canal Inter.-Panama	350	343 75				Obligat. foncières 1 83 3 %	389	389 50			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							LIGNE D'ORLÉANS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur (or.)	»	4 16	»	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 36	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 35	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	»	8 30	Blou	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	10 05	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	»	8 43	Vernantes	8 19	12 18	»	3 39	6 14	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 32	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 10	4 55	»	9 08	Noyant-Méon	8 33	12 31	»	3 39	6 14	»	St-Clément	»	7 36	»	12 24	3 59	6 39	»	
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 40	8 56	— (départ.)	9 29	»	4 23	9 20	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31	St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 39	»	
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 10	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Saumur(a)	3 22	7 46	9 37	12 44	4 20	6 49	10 34	Saumur (a)	3 27	7 52	9 37	12 44	4 31	6 53	10 30
— (départ.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42	— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 44	4 31	7 06	»	Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 43	7 06	»
Thouars	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27	9 38	le Vaudegnay	10 07	5 27	6 21	9 51	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 50	Port-Boulet	4 26	8 50	10 19	1 53	5 46	7 59	11 16
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52	le Vaudegnay	10 07	5 27	6 21	9 51	Langeais	4 26	8 50	10 19	1 53	5 46	7 59	11 16	Tours	5 05	9 42	11 05	9 36	6 35	8 49	11 48
Poitiers	»	10 33	»	»	5	»	12 12	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51	Tours	5 05	9 42	11 05	9 36	6 35	8 49	11 48								